

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

TRAVAIL – JUSTICE - SOLIDARITE

DECRET

1069
DECRET N° D/ /PRG/SGG/2012

PORTANT NOMINATION DU COMMANDANT GENERAL
DES UNITES MILITAIRES DE PRODUCTION AGRO-INDUSTRIELLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

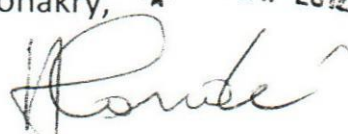
Vu le Décret D/2010/012/PRG/SGG du 27 Décembre 2010 portant nomination du
Chef d'Etat Major Général des Armées ;

Vu le Décret D/068/068/PRG/SGG/2012 du 16 mai 2012

DECRETE

Article 1^{er} : Le Général Bouréma CONDE est nommé Commandant Général
des Unités militaires de Production Agro-industrielle.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature
et sera publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, 16 MAI 2012

PROFESSEUR ALPHA CONDE